



DEUXIÈME SESSION DE LA RÉUNION DES PARTIES À L'ACCORD SUR LA CONSERVATION
DES OISEAUX D'EAU MIGRATEURS D'AFRIQUE-EURASIE (AEWA)
EN ALLEMAGNE, DU 25 AU 27 SEPTEMBRE 2002

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE

1. Ouverture de la session

Un représentant du pays d'accueil ouvrira¹ la séance à 9 h 30.

2. Allocutions de bienvenue

Le Président du Comité technique fera une déclaration liminaire et dirigera la Réunion jusqu'à l'élection du Bureau (POJ4)

3. Adoption du Règlement intérieur

Le Règlement intérieur (doc: AEW/MOP2.3) sera soumis pour adoption.

4. Élection du Bureau

Conformément à l'article 21 du Règlement intérieur, un Président et un Vice-Président seront élus parmi les représentants des Parties présentes à la Réunion.

5. Adoption de l'ordre du jour et du programme de travail

L'ordre du jour (doc: AEW/MOP2.2) et le programme de travail (doc: AEW/MOP2.4) seront soumis pour adoption.

6. Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs et des Comités de session

La Réunion sera invitée à constituer une Commission de cinq membres, de composition linguistique et géographique appropriée, qui sera chargée d'examiner les pouvoirs attribués à l'origine aux délégués officiels. La Réunion pourra décider d'établir d'autres Comités de session si besoin est.

7. Admission des observateurs

La Réunion sera invitée à admettre comme observateurs des représentants des OIG et des ONG internationales et nationales (doc: AEW/MOP2.5) satisfaisant aux critères fixés à l'article VI, paragraphe 4, de l'Accord.

8. Déclarations liminaires

Des déclarations écrites seront distribuées et incluses ensuite au Rapport de la Réunion. Bien qu'il ne soit pas prévu, en règle générale, de présenter oralement ces déclarations, le Président pourra inviter les représentants des observateurs non-Parties à indiquer la position de leur Gouvernement quant à l'adhésion à l'AEWA.

¹ La Réunion sera officiellement ouverte dans la matinée du 18 septembre à l'issue d'une Cérémonie d'ouverture conjointe (CMS-AEWA) qui fera l'objet d'un programme distinct.

9. Rapports du

a) Secrétariat

Le Secrétariat introduira brièvement son rapport (doc: AEWA/MOP2.6) sur ses activités depuis MOP1.

b) Comité technique

Se référant à son rapport écrit (doc: AEWA/MOP2.7), le Président du Comité technique fera rapport à la Réunion des activités du Comité technique.

c) Dépositaire

Le représentant du Dépositaire sera invité à faire son rapport d'activités (doc: AEWA/MOP 2.8) en tant que Dépositaire, notamment pour ce qui concerne le dépôt des instruments d'adhésion/de ratification.

10. Amendements à l'Accord et au Plan d'action AEWA

Le Gouvernement de l'Afrique du Sud a soumis plusieurs propositions d'amendement de la liste des espèces figurant à l'annexe II de l'Accord (doc: AEWA/Inf. 2.1). Conformément à la résolution 1.9, paragraphe 4, le Comité technique recommande d'ajouter plusieurs espèces à l'annexe II. De plus, le Comité technique recommande d'inclure toutes les espèces d'oiseaux d'eau migrateurs au Plan d'action (doc: AEWA/MOP2.9). La Réunion sera invitée à étudier ces listes et à adopter la résolution 2.2.

11. Rapport du projet AEWA-FEM

Le coordinateur du Projet FEM relatif à l'itinéraire de migration Afrique-Eurasie informera oralement la Réunion des progrès réalisés dans le cadre de ce projet.

12. Examen de la mise en oeuvre de l'Accord

a) Priorités en matière d'application à l'échelle internationale 2000-2004

La Réunion sera invitée à examiner les progrès réalisés sur la voie de la mise en oeuvre des Priorités en matière d'application à l'échelle internationale 2000-2004 (doc: AEWA/MOP2.10)

b) Suppression de l'utilisation de la grenaille de plomb de chasse dans les zones humides

Le Secrétariat et/ou le consultant fera rapport des activités de l'AEWA concernant la suppression de l'utilisation de la grenaille de plomb (doc: AEWA/MOP 2.11); un numéro spécial du Bulletin de l'AEWA (doc: AEWA Inf. 2.2) est prévu notamment pour sensibiliser les intéressés. La Réunion sera invitée à examiner le projet de résolution sur la suppression de l'utilisation de la grenaille de plomb de chasse pour les oiseaux d'eau (Rés. 2.2).

c) Synthèse des Rapports des Parties

Le Secrétariat fera rapport des tentatives de synthèse des informations contenues dans les Rapports nationaux soumis par les Parties à l'AEWA.

d) Coopération avec d'autres organes

La Réunion sera informée par le Secrétariat de la coopération avec d'autres organismes intergouvernementaux et non gouvernementaux avec lesquels il est souhaitable de nouer des liens institutionnels, notamment (cette liste n'étant pas restrictive): CBD, Ramsar, UNCCD, Wetlands International, BirdLife International, UICN, WWF, OMPO, CIC, FACE, etc. Seront inclus les programmes de travail conjoints (doc: AEWA/Inf. 2.3 et AEWA/Inf. 2.4) déjà mis en place ou à l'état de projet.

13. Adoption des Lignes directrices de conservation

Conformément à la résolution 1.10, paragraphe 2, le Comité technique a revu les Lignes directrices initiales. Une ligne directrice supplémentaire a été élaborée sur les situations

d'urgence internationales. La Réunion sera invitée à examiner ces Lignes directrices (doc: AEWA/MOP 2.12) et à les adopter (résolution 2.3).

14. Examen et approbation de nouveaux projets à inscrire au Registre des projets internationaux

La troisième Réunion du Comité technique a revu et amendé le Registre des projets internationaux. La Réunion sera invitée à examiner ledit Registre (doc: AEWA/MOP 2.13).

15. Priorités en matière d'application à l'échelle internationale 2003-2007

Le Secrétariat et/ou le consultant informera la Réunion des Priorités en matière d'application à l'échelle internationale 2003-2007 (doc: AEWA/MOP 2.14). La Réunion sera invitée à examiner la liste des priorités et à adopter la résolution 2.4.

16. Plans d'action internationaux par espèce pour:

- a) **le vanneau sociable (doc: AEWA/ MOP 2.15)**
- b) **la bécassine double (doc: AEWA/ MOP 2.16)**
- c) **la bernache cravant à ventre noir (doc: AEWA/ MOP 2.17)**
- d) **la glaréole à ailes noires (doc: AEWA/ MOP 2.18)**
- e) **Format modèle de plan d'action par espèce de l'AEWA (doc: AEWA/ MOP 2.19)**

BirdLife International / le Président du groupe de travail sur la bernache cravant à ventre noir introduira brièvement les Plans d'action susmentionnés, y compris la proposition de format modèle pour les Plans d'action par espèce de l'AEWA. La Réunion sera invitée à examiner ces Plans d'action par espèce et le format modèle de plan d'action par espèce de l'AEWA, et à les adopter (résolution 2.5).

17. Élaboration d'un Plan d'action pour l'itinéraire de migration Asie centrale-Inde

Wetlands International informera oralement la Réunion de l'état d'avancement du Plan d'action pour l'itinéraire de migration Asie centrale-Inde (doc: AEWA/MOP 2.20). De surcroît, le Secrétariat introduira la note portant sur les trois options pour des actions internationales concertées dans cette région (doc: AEWA/MOP 2.21). La Réunion sera invitée à donner des conseils concernant l'engagement futur du Secrétariat de l'AEWA dans la région CAIF.

18. Dispositions institutionnelles:

a) Accord de siège et personnalité juridique

La Réunion sera informée par un représentant du PNUE/CMS et/ou du Gouvernement allemand sur la conclusion prévue de l'Accord de siège (doc: AEWA/MOP 2.22) entre le Gouvernement de la République fédérale d'Allemagne, le Programme des Nations Unies pour l'environnement et le Secrétariat PNUE/CMS ainsi que sur les répercussions de cet Accord sur le Secrétariat PNUE/AEWA.

b) Comité technique

Le Président du Comité technique présentera la proposition du Comité technique de revoir les tâches lui incombant conformément à l'article VII, paragraphe 2, de l'Accord et de modifier le règlement intérieur des réunions du Comité technique. Les délibérations devraient déboucher sur l'adoption de la résolution 2.6.

c) Comité permanent

La Réunion sera invitée à envisager l'établissement d'un Comité permanent (doc: AEWA/MOP 2.23) sur la base des dispositions de l'article VI, paragraphe 9 e, de l'Accord. Le Président du Comité technique sera invité à informer la Réunion de la

recommandation du Comité technique à ce sujet. Les délibérations devraient déboucher sur l'adoption de la résolution 2.7.

19. Dispositions financières:

a) Adoption du budget 2003-2005

Le Secrétariat et/ou l'administrateur et gestionnaire des fonds fera rapport des contributions reçues par les fonds d'affectation spéciale de l'AEWA et de l'utilisation faite de ces ressources pendant les trois dernières années. La Réunion adoptera le budget pour les trois prochaines années (doc: AEWA/MOP 2.24) et elle prolongera de trois ans la durée du Fonds d'affectation spéciale. Résultat escompté: décision de noter le Rapport du Secrétariat sur les questions budgétaires; adoption par consensus du budget 2003-2005 et prolongement du Fonds d'affectation spéciale AEWA jusqu'au 31 décembre 2005 (résolution 2.8).

b) Acceptation des contributions en nature au lieu des contributions en espèces au budget de l'Accord

Le Secrétariat présentera les Lignes directrices sur les contributions en nature (doc: AEWA/MOP 2.25). La Réunion sera invitée à considérer l'acceptation des contributions en nature et à adopter la résolution 2.9.

c) Création d'un Fonds AEWA de petites subventions à la conservation

Conformément à la résolution 1.7, paragraphe 2, le Secrétariat a préparé une proposition concernant la mise en place du Fonds de petites subventions à la conservation (doc: AEWA/MOP 2.26). La Réunion sera invitée à étudier cette proposition et à adopter la résolution 2.10.

20. Rapports des Comités de session

Les rapports des Comités de session seront soumis ponctuellement. Des sections du rapport principal seront examinées en séance plénière au fur et à mesure qu'elles seront disponibles.

21. Adoption des résolutions et des amendements à l'Accord et à ses annexes

Lors de sa séance finale, la Réunion sera invitée à adopter le texte des résolutions et des recommandations qui auront été soumises à la réunion plénière après avoir fait l'objet de discussions au sein des groupes de travail. Par ailleurs, la Réunion sera invitée à adopter les amendements aux annexes de l'Accord qui auront été convenus.

22. Date et lieu de la Troisième Réunion des Parties

On espère que l'une ou plusieurs Parties à l'AEWA annonceront juste avant MOP 2 ou durant la Réunion qu'elles se portent candidates pour accueillir la 3^e session de la Réunion des Parties dans le courant de l'année 2005.

23. Adoption du Rapport de la Réunion

Le projet de Rapport de la Réunion sera soumis pour adoption si possible dans les deux langues de travail, étant entendu que le Secrétariat sera chargé de parachever le texte dans les semaines qui suivront la Réunion.

24. Questions diverses

Pourra être abordée ici toute autre question ne figurant pas expressément à l'ordre du jour fixé.

25. Clôture de la Réunion

La Réunion devrait se terminer au plus tard le vendredi 27 septembre à 17 h 00.